



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS Á:

Parks Canada Agency
1300 - 635 8 Ave SW
Calgary, AB T2P3M3
Bid Fax: 1-866-246-6893

AMENDMENT / MODIFICATION

003

Tender To: Parks Canada Agency

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Soumission aux: l'Agence Parcs Canada
 Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente at aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaries

Vendor/Firm Name and Address
 Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Parks Canada Agency
Suite 1300
635 - 8 Ave SW
Calgary, AB T2P3M3

Title-Sujet Enlèvement des matières dangereuses, démolition de l'hôtel et de la station-service et remise en état du site – Col Rogers Ouest, parc national des Glaciers		
Solicitation No. - No. de l'invitation 5P420-17-5464/B		Date: 14 février 2018
GETS Reference No. – No de reference de SEAG PW-18-00813590		Amendment No. - N° de la modif. 420.10
Solicitation Closes:		
at – á 02:00 PM	on – le 22 février 2018	Time Zone - Fuseau horaire MST - HNR
F.O.B. - F.A.B.		
Plant-Usine: <input type="checkbox"/>	Destination: <input checked="" type="checkbox"/>	Other-Autre: <input type="checkbox"/>
Address Inquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à : Rebecca Chen		
Telephone No. - No de téléphone (403) 292-8509		Fax No. – No de FAX: 1-866-246-6893
Destination of Goods, Services, and Construction: Destinations des biens, services et construction:		
See Herein – Voir ici		

TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print)

Vendor/Firm Name	
Address - Adresse	
Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée a signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur	
Titale - Titre	
Telephone No. - N° de telephone: _____	
Facsimile No. - N° de télécopieur: _____	
Signature	Date

Modification 03

La présente modification vise à diffuser des renseignements obtenus lors de la visite des lieux et de la téléconférence des soumissionnaires, et à apporter des changements au dossier d'appel d'offres.

A) PARTICIPANTS À LA VISITE DES LIEUX & CONFÉRENCE DES SOUMISSIONNAIRES

Vendeur	Nom
Dakota Reclamators Ltd	Boyd Lumley
NorHaz Solutions Inc.	Doug Brian
Tree Construction	Greg Hoffart Bob Walker
Unbuilders Deconstruction	Adam Corneil
Matcon Demolition	James Osborne Adrian Simpson
Nucor Environmental Solutions Ltd	Kevin Viggor Mike Bowes
All West Demolition Ltd.	Josh Williams Dago Temi Chris Handry
Enviro Vac	Russel Gutafson Lucas Gustafson
Pacific Blasting & Demolition Ltd	Brad VanderKamer
R3 Deconstruction & Demolition Inc	Alfaedo Gabrie P
A+L Services	Adam Wilimil
NAPP Enterprises	Geoff Kelman Mike Tataryn
Aztec Group	Lee Powell Mark Ballard
ACTES Environmental ltd	Tom Wasyluk John Williams
Scott Contracting & Excavating	Jeff Van Ryckeghem
ServiceMaster Restore	Greg Buffel Casey Wiffen
Brentwood Enterprises	D'Arcy Scallon Jason Yamakawa Jory Mayer
Tervita Corporation	Alex Browne Kjell Kathmann
Morgan Cost & Environmental	Gord Allan Duane Dale
Matcon Demolition	James Osborne Adrian Simpson
Clearview Demolition Ltd.	Chris Duffy Mike Lalonde
SECURE Energy Services	Kyle Jones Stephen Gordon
Bravura Construction Group Ltd.	Jason Kruczko
VVI Construction Ltd.	Jamie Hampton
Sublatus Inc.	Logan MacNeil Andrew Beres
DST Consulting Engineers Inc.	Kevin Smith
Canadian Demolition Ltd.	David Rose

JMX Environmental Inc.	Don Rotma
Helix Environmental	Juan Peva
Phoenix Enterprises	Richard Purdy
SUMAS Environmental	Rob Griffith John Prat

Les coordonnées des participants sont disponibles sur demande et moyennant l'approbation des fournisseurs.

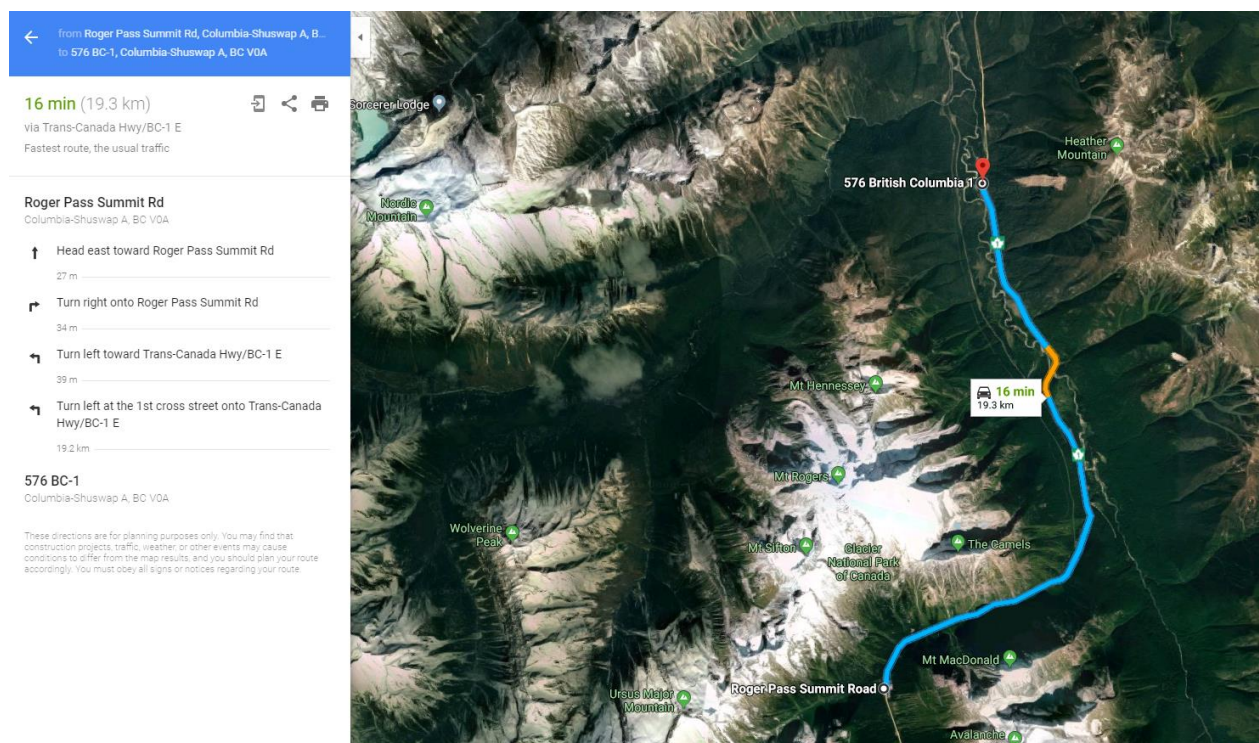
B) PRÉSENTATION

Attaché dans DSP 2

C) QUESTIONS ET RÉPONSES

Q1 Pouvez-vous fournir une adresse ou un emplacement pour les matériaux du bassin de collecte des coulées de boue du poste d'entrée Est?

R1. Le bassin de collecte des coulées de boue du poste d'entrée Est n'a pas d'adresse civique précise, mais si vous placez une épingle dans Google Maps, elle se trouve près du km 576 de la route BC-1, Columbia-Shuswap A BC VOA. Il est situé à environ 20 km à l'est du sommet du col Rogers, le long de la route Transcanadienne, tel qu'illustré sur la carte ci-dessous.



Q2 Selon la section 02 65 00 Aboveground Storage Tank Removal, veuillez indiquer le type et le volume de carburant dans le réservoir.

R2 Pour plus d'informations, veuillez consulter les rapports environnementaux précédents qui figurent dans le dossier d'appel d'offres. En raison de la charge de neige actuelle dans le col Rogers et aux abords de l'abri pour groupes électrogènes, l'APC n'a pas été en mesure de confirmer les volumes exacts du réservoir de carburant diesel dans de l'abri pour groupes électrogènes, mais des discussions avec divers employés ont permis d'estimer qu'un réservoir de carburant diesel d'une capacité approximative de 3750 litres se trouvait dans l'abri pour groupes électrogènes. De plus, il y a deux réservoirs de propane identiques dans l'abri à propane (capacité de 7500 litres), voir les photos ci-après.



Q3 Conformément à la section 02 65 00 - 3.3 — Aboveground Storage Tank Removal – Removed Tank Area Assessment, est-ce la responsabilité de l'entrepreneur de recueillir et de soumettre des échantillons de sol ou l'ACP engagera-t-elle un expert-conseil en environnement sur place pour les travaux?

R3 Il incombe à l'entrepreneur de retenir les services d'un expert-conseil en environnement pour effectuer l'échantillonnage du sol, soumettre des échantillons aux fins d'analyse et formuler des recommandations fondées sur les résultats. L'APC a retenu les services de WSP à titre d'expert-conseil indépendant pour assurer la supervision de la construction afin d'assurer le respect du devis et de toutes les lignes directrices et règlements applicables. Cela comprend la supervision du projet et l'assurance et le contrôle de la qualité des entrepreneurs et sous-traitants retenus.

Q4 Il est indiqué que l'AEC 4 passe sous la Transcanadienne. Quelle est l'étendue des travaux d'excavation et quelle est la distance qui nous sépare de la route??

R4 Les rapports environnementaux antérieurs fournis dans le dossier d'appel d'offres décrivent l'étendue de la contamination au meilleur de la connaissance de l'ACP. Une grande quantité de cette contamination est un liquide dense en phase non aqueuse (LDPNA). En raison des complexités associées à l'assainissement de ce LDPNA, il n'est pas la cible de cette excavation corrective. La portée des travaux d'excavation pour ce projet comprendra l'excavation d'une source « peu profonde » (environ 1 à 5 mètres sous la surface du sol) contaminée. Le but est d'enlever le plus de sol contaminé possible, mais l'excavation est liée par le bâtiment ou la fondation du Centre de la découverte du Col-Rogers, la route transcanadienne et la profondeur des eaux souterraines. Les dimensions exactes de l'excavation seront déterminées par un professionnel de l'environnement qualifié sur le terrain, mais le pire des cas des limites possibles de l'excavation corrective est présenté ci-dessous. Il faudra déterminer les distances de recul par rapport au Centre de la découverte du Col-Rogers et à la TCH afin de s'assurer que des zones tampons appropriées sont établies et que les pentes d'excavation sont telles qu'aucune infrastructure ne risque la défaillance.



Q5 Vu l'étendue des dommages à l'intérieur du chalet, tout son contenu sera-t-il considéré comme contenant de l'amiante? Ex. : tapis, meubles, lits, poubelles, etc.

R5 Les accessoires poreux non permanents devront être enlevés et éliminés comme déchets d'amiante.

Q6 Devrons-nous retirer tout l'asphalte du site, ou pouvons-nous simplement le broyer et le laisser en place? Il n'est pas très logique de l'enlever, pour ensuite poser des déchiqetures d'asphalte importées.

R6 Les déchiqetures d'asphalte peuvent demeurer sur place pour être utilisés lors du resurfacement du site. Les résidus de minerai restants à la fin du projet devront être transportés dans le bassin de collecte des coulées de boue du poste d'entrée Est (voir R1) pour être entreposés en vue d'une utilisation ou des projets futurs dans le cadre de l'APC.

Q7 La page 1458 du document montre une section typique de l'entretoise du sous-sol, avec d'énormes semelles. Elles font 3,4 m x 400mm d'épaisseur. Ce dessin date de 2017, ce qui indiquerait que des travaux récents ont été effectués. Ces semelles sont-elles en place? Dans l'affirmative, sont-elles continues sur tout le périmètre du sous-sol? Si elles ne sont pas continues, où sont-elle exactement

R7 Étant donné qu'il n'y a pas d'information d'après exécution, des hypothèses prudentes ont été formulées au périmètre du sous-sol (comme le montrent les dessins de démolition de 2017). Dans le cadre de ces hypothèses, on présume que les murs du sous-sol nécessiteront un étayage si la dalle du 1^{er} étage (au sommet des murs du sous-sol) n'est pas en place. L'entrepreneur peut, de son propre gré, obtenir un examen technique supplémentaire pour valider le besoin d'étalement lorsque le mur est chargé par remblai au périmètre.

Q8 Est-il nécessaire d'effectuer un essai TCLP pour déterminer la présence de mercure dans la peinture avant l'élimination des déchets?

R8 Non, l'ACP a déjà effectué une analyse TCLP pour tous les échantillons de peinture dont la concentration de plomb était supérieure à 90 mg/kg et la concentration de mercure était supérieure à 10 mg/kg. Cette analyse n'a pas donné lieu à des concentrations de lixiviats inacceptables, conformément aux normes de qualité des lixiviats du Règlement sur les déchets dangereux (c. — à-d.

aucune concentration égale ou supérieure à 5 mg/L pour le plomb et à 0,1 mg/L pour le mercure), de sorte que toutes les peintures contenant des métaux peuvent être traitées comme non dangereuses.

Q9 Comment les quantités de sol contaminé ont-elles été déterminées? Quels paramètres ont été utilisés?

R9 Veuillez consulter le dossier d'appel d'offres et les précédents rapports environnementaux. Les quantités de sol ont été estimées à partir d'études et de rapports environnementaux antérieurs qui ont permis de délimiter la contamination verticale et horizontale au moyen de nombreux sondages d'essai et forages, en plus de la surveillance des eaux souterraines sur plusieurs années, afin de déterminer les limites générales des sols touchés par les hydrocarbures par rapport aux critères du CCME pour les terres résidentielles et les parcs.

Q10 La fluctuation de la nappe phréatique aura une incidence sur la quantité de sol contaminé enlevé — comment en tient-on compte dans un prix forfaitaire?

R10 Le projet devrait faire l'objet d'une soumission en fonction des quantités estimatives de sol contaminé, telles qu'elles sont décrites dans le dossier d'appel d'offres et le plan d'assainissement, et en utilisant un prix unitaire par quantité. Veuillez consulter la section 01 11 00 SUMMARY OF WORK 1.13 MEASUREMENT AND PAYMENT PROCEDURES modifiée pour plus de précisions. Pour de plus amples informations concernant la nappe phréatique historique, veuillez vous reporter aux rapports environnementaux précédents inclus dans le dossier d'appel d'offres.

Q11 Quelles sont les options de l'assèchement?

R11 L'option de base pour l'assèchement consiste à entreposer sur place et à transporter le remblai par camion à l'extérieur aux fins d'élimination appropriée. L'autre option consiste à traiter et à rejeter sur place. Si l'entrepreneur choisit une autre option, il doit procéder à un échantillonnage de confirmation pour s'assurer que les eaux de déversement respectent les concentrations et les critères fédéraux.

Q12 Y a-t-il des quantités estimative d'eau souterraine à des fins de drainage?

R12 Malheureusement, non, il n'y a pas d'estimation des quantités d'eau souterraine pour le moment. Veuillez consulter les rapports environnementaux précédents pour obtenir toute l'information disponible sur les eaux souterraines. Afin d'uniformiser les soumissions, une quantité de 10 000 L est incluse dans le tableau des prix unitaires.

Q13 Pouvez-vous confirmer si Parcs Canada ou l'entrepreneur assumera les coûts associés à la surveillance de l'air — en ce qui a trait à l'élimination des matières dangereuses?

R13 L'entrepreneur doit retenir les services d'un expert-conseil indépendant qualifié (conformément aux exigences minimales) pour effectuer la surveillance et l'échantillonnage de l'air, l'analyse et (au besoin) les recommandations d'atténuation pour l'élimination des matières dangereuses.

Q14 En ce qui concerne l'élimination des matières dangereuses, pouvez-vous confirmer que les entrepreneurs doivent établir le prix des quantités indiquées dans le rapport sur les matières dangereuses n° 161 - 17322 – 00?

R14 Oui, les entrepreneurs doivent utiliser les renseignements fournis dans le dossier d'appel d'offres pour estimer les quantités et le prix de l'élimination des matières dangereuses. Cela comprend, sans toutefois s'y limiter, le rapport sur les matières dangereuses n° 161-17322-00, les plans d'étage, les rapports environnementaux et structuraux antérieurs et le jeu de dessins de démolition.

Q15 Pouvez-vous confirmer que tous les déchets produits à partir de peintures contenant des métaux seront considérés comme des déchets non dangereux?

R15 Voir la réponse 8.

Q16 Pouvez-vous préciser les exigences en matière de déneigement et de gestion de la neige?

R16 L'APC aidera au déneigement et à la gestion de la neige avant la mobilisation de l'entrepreneur retenu. Cette coordination sera assurée lors de la réunion préalable à la construction entre

l'entrepreneur retenu (et les sous-traitants) et l'APC. Une fois mobilisé sur le site, le déneigement et la gestion de la neige incomberont à l'entrepreneur dans le périmètre du projet.

Q17 Pouvez-vous fournir l'information géotechnique et les essais pour les matériaux du bassin de collecte des coulées de boue du poste d'entrée Est?

R17 Oui, voir la pièce jointe DSP2. **Nota :** L'information géotechnique fournie est représentative de l'emplacement exact des forages au moment des essais. Les matériaux du bassin de collecte des coulées de boue du poste d'entrée Est ressembleront à la qualité décrite dans cette information, mais ils sont intrinsèquement sujet à variabilité compte tenu de la nature des matériaux et de chaque coulée de boue annuelle.

D) MODIFICATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

1. RAPPORT GÉOTECHNIQUE

Insérer :

Attachement DSP2 : 1654746_RP0004 EGLS Geotech Info Combined.pdf

2. SPÉCIFICATIONS

Section 01 11 00 SUMMARY OF WORK

Supprimer :

1.13 MEASUREMENT AND PAYMENT PROCEDURES

Remplacer par :

1.13 MEASUREMENT AND PAYMENT PROCEDURES

- .1 The project will be bid as per a lump sum for all work excluding what is captured in the unit price table included in Appendix 3 – Combined Price Form.

POUR QUE LA SOUMISSION SOIT JUGÉE RECEVABLE, LE SOUMISSIONNAIRE DOIT UTILISER LE FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION CI-JOINT ET FORMULAIRE D'ÉTABLISSEMENT DES PRIX CI-JOINT. TOUTE SOUMISSION NON PRÉSENTÉE AVEC L'ANCIEN FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS ET D'ACCEPTATION NE SERA PAS ACCEPTÉ.

Insérer :

APPENDICE 3 - FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS

Supprimer :

FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION

Remplacer par :

Toutes les autres modalités demeurent inchangées.

FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

SA01 IDENTIFICATION DU PROJET

Enlèvement des matières dangereuses, démolition de l'hôtel et de la station-service et remise en état du site – Col Rogers Ouest, parc national des Glaciers

L'Agence Parcs Canada est à la recherche d'un entrepreneur capable de procéder à l'élimination des matières dangereuses et à la démolition et remédiation de l'hôtel Glacier Park Lodge, d'une ancienne station-service et de bâtiments connexes au col Rogers, dans le parc national des Glaciers.

SA02 NOM COMMERCIAL ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE

Nom: _____

Adresse: _____

Téléphone: _____ Télécopieur: _____ NEA _____

Courriel électronique: _____

SA03 OFFRE

Le soumissionnaire offre au Canada d'exécuter les travaux du projet mentionné ci-dessus, conformément aux documents de soumission pour le **MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION INDIQUÉ DANS L'APPENDICE 3.**

SA04 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

La soumission ne peut être retirée pour une période de trente (30) jours suivant la date de clôture de l'invitation.

SA05 ACCEPTATION ET CONTRAT

À l'acceptation de l'offre de l'entrepreneur par le Canada, un contrat exécutoire est formé entre le Canada et l'entrepreneur. Les documents constituant le contrat sont ceux mentionnés aux Documents du contrat.

SA06 DURÉE DES TRAVAUX

L'entrepreneur doit exécuter et compléter les travaux au plus tard le 1er novembre 2018.

SA07 GARANTIE DE SOUMISSION

Le soumissionnaire joint à sa soumission une garantie de soumission conformément à l'IG08 - Exigences relatives à la garantie de soumission de la R2710T -Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission

SA08 SIGNATURE

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du soumissionnaire (Tapés ou lettres moulées)

Signature

Date

APPENDICE 3 - FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS (1 page)

- 1) Les prix unitaires seront retenus pour établir le montant total des prix calculés. Toute erreur arithmétique à cet appendice sera corrigée par le Canada.
- 2) Le Canada peut rejeter la soumission si quelconque des prix soumis ne tient pas fidèlement compte du coût de l'exécution de la partie des travaux à laquelle ce prix s'applique.

On rappelle aux soumissionnaires qu'ils sont responsables de s'assurer d'inclure dans leurs prix tous les travaux décrits dans les dessins et devis. Les prix pour les travaux qui sont pas pris en compte dans le tableau des prix unitaires, y compris, sans s'y limiter, la mobilisation, la démobilisation, etc. doivent être inclus dans le tableau des prix forfaitaires.

MONTANT FORFAITAIRE

Le montant forfaitaire désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix forfaitaire.

- (a) Les travaux inclus dans le montant forfaitaire représentent tous les travaux qui ne sont pas inclus dans le tableau des prix unitaires.

MONTANT FORFAITAIRE (MF) Excluant les taxes applicable(s)

TABLEAU DES PRIX UNITAIRES

Le tableau des prix unitaires désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix unitaires.

- a) Les travaux faisant partie de chaque article sont tels que décrits aux sections du devis en référence.
- b) Le prix unitaire ne doit pas inclure de montants pour des travaux qui ne sont pas inclus aux articles de prix unitaires.

Article	Référence au devis	Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux	Unité de mesure	Quantité Estimative (QE)	Prix unitaire (PU) Excluant les taxe(s) applicables	Prix calculé (QE x PU) Excluant les taxe(s) applicables
1	01 11 00 02 81 00	Réduction et élimination des matières dangereuses (amiante)	m ³	200		
2	01 11 00 01 35 13.43 01 35 29.06 02 50 00	Excavation et élimination des sols contaminés	m ³	6,000		
3	01 23 00 01 35 13.43 31 23 33.01	Pompage et élimination de l'eau contaminée (assèchement)	Litres	10,000		
4	01 11 00 01 35 13.43 31 14 13 31 22 13 31 23 33.01 32 91 19.13	Excavation d'assainissement, excavation/chargement, transport, mise en place et compaction de remblai (remblai de talus sur le site du glissement de terrain à l'entrée est)	m ³	6,000		
TOTAL DES PRIX CALCULÉS (TPC) Excluant les taxes applicable(s)						

MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION (MF + TPC) Excluant les taxes applicable(s)
--

Solicitation No. - N° de l'invitation
5P420-17-5464/B

Amd. No. - N° de la modif.
003

Buyer - l'acheteur
Rebecca Chen

Client Ref. No. - N° de réf. du client
420.10

File Name - Nom du dossier
Enlèvement des matières dangereuses, démolition de l'hôtel et de la station-
service et remise en état du site
